



## **REGLEMENT DES EPREUVES**

**14 & 15 JUIN 2025**

## SOMMAIRE

Préambule .....	3
1.DEFINITION.....	3
2.PARTICIPATION .....	4
3.EPREUVES .....	4
4.CATEGORIES .....	6
5.PARCOURS .....	7
6.INSCRIPTIONS .....	8
7.ASSURANCES.....	11
8.CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX .....	12
9.RECLAMATIONS .....	12
10.MATERIEL ET EQUIPEMENTS.....	13
11.REPARATIONS ET AIDE EXTERIEURE.....	14
12.SECOURS ET SECURITE.....	15
13.RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT .....	16
14.DOPAGE.....	16
15.EXCLUSION .....	16
16.ASSURANCE ANNULATION .....	17
17.ANNULATION & CAS DE FORCE MAJEURE.....	17
18.DROIT A L'IMAGE.....	18
19.PROTECTION DE DONNEES PERSONNELLES.....	18

## Préambule

Organisateur : ATAC VTT ARAGON (Association Terre d'Aragon en Cabardès)

Numéro de club FFC : 51.11.006

Numéro de club FFRANDONNEE : 01917

Numéro de club FFA : 011030

Adresse postale : Le Prieuré - 23 Rue du Paro - 11600 ARAGON

E-mail : [contact@atacvtt.com](mailto:contact@atacvtt.com)

Site internet : [www.atacvtt.com](http://www.atacvtt.com)

Epreuves labelisées :

- Randonnée VTT : Label Rando d'Or FFC,
- Trail : affiliée à la FFA.

## 1. DEFINITION

L'association ATAC VTT ARAGON organise les épreuves de cyclismes (randonnées VTT, randonnées et course Gravel) ainsi que les épreuves Trails et Randonnées Pédestre de la manifestation « CAP NORE ». Les épreuves de cyclisme font partis d'une épreuve NATIONALE de VTT (Label Rando d'Or) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, les épreuves Trails sont inscrits au calendrier hors stade sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme.

Tout randonneur qui prend part à cette randonnée s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

La manifestation CAP NORE s'inscrit au calendrier du MTB'Tour Cycletyres et permet de cumuler des points au Challenge MTB'Tour Cycletyres pour les participants aux randonnées VTT de 62 et 80 Km.

Le Trail Nore est une manifestation sportive Hors Stade de course à pied et de marche qui s'appuie sur les textes de la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) et plus généralement sur l'International Association of Athletics Federations (I.A.A.F.) Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

L'épreuve Gravel Chrono est une étape officielle du Gravel'Tour Cannondale et permet de cumuler des points au classement général de cette tournée.

L'organisation de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent

règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

## 2. PARTICIPATION

Les épreuves organisées dans le cadre de la manifestation CAP NORE sont ouvertes aux participants licenciés ou non licenciés en 2025 dans la limite des places disponibles.

Certaines épreuves sont soumises à des restrictions d'âge précisés dans l'article 4. Catégories.

Les participants s'engagent à prendre connaissance de l'ensemble du règlement qui régit la manifestation et à le respecter. Les participants aux randonnées VTT ~~62~~ 60 et 80 Km ainsi que ceux de l'épreuve Gravel Chrono s'engage à prendre connaissance du règlement du MTB'Tour Cycletyres et/ou Gravel'Tour Cannondale.

## 3. EPREUVES

DATE	EPREUVE	PARCOURS	
		KM	D+ / D-
<b>SAMEDI 14 JUN</b>	DEVAL'NORE	30 Km	1 300 m D-
	GRAVEL'NORE RANDO	35 Km	600 m D+
		80 Km	2 000 m D+
	GRAVEL'NORE CHRONO	80 Km	2 000 m D+
	TRAIL	13 Km	500 m D+
24 Km		900 m D+	
<b>DIMANCHE 15 JUN</b>	RANDONNEE VTT	20 Km	350 m D+
		30 Km	550 m D+
		40 Km	750 m D+
		60 Km	1 750 m D+
<b>SAM. 14 &amp; DIM. 15 JUN</b>	RANDONNEE PEDESTRE	80 Km	1 950 m D+
		14 Km	270 m D+

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bien-être des participants, l'organisation limite le nombre d'inscrits par épreuve :

- DEVAL'NORE 500 places disponibles
- CAP NORE VTT 1800 places disponibles
- GRAVEL'NORE RANDO 150 places disponibles
- GRAVEL'NORE CHRONO 300 places disponibles
- TRAIL 200 places disponibles par parcours
- RANDONNEE PEDESTRE 300 places disponibles

## 4. CATEGORIES

Les catégories d'âge autorisées à participer varient selon les épreuves :

EPREUVE	KM	AGE*	RESTRICTION
DEVAL NORE	30 Km	Personnes né(e)s avant le 31 déc. 2010	Les jeunes de 15 ans à 17 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
GRAVEL'NORE RANDO	35 Km	Personnes né(e)s avant le 31 déc. 2010	Les jeunes de 15 ans à 17 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte
	80 Km		
GRAVEL'NORE CHRONO	80 Km	Personnes né(s) avant le 31 déc. 2009	Catégories du Gravel'Tour Cannondale
RANDONNEE VTT	20 Km	Pas de restriction d'âge	Les jeunes de moins de 16 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
	30 Km	Personnes né(e)s avant le 31 déc. 2010	
	40 Km		
	60 Km	Personnes né(e)s avant le 31 déc. 2007	/
	80 Km		
TRAIL	13 Km	Personnes né(e)s avant le 31 déc. 2007	
	24 Km		
RANDONNEE PEDESTRE	14 Km		

*\*Une autorisation parentale obligatoire pour tous les participants mineurs.*

- **Catégories de l'épreuve Gravel Chrono**

Femme			Homme			Handisport	
FA	16 à 39 ans	2009 à 1986	MA	16 à 39 ans	2009 à 1986	H	Licence Handisport FCC
F1	40 à 49 ans	1985 à 1976	M1	40 à 49 ans	1985 à 1976		
F2	50 à 59 ans	1975 à 1966	M2	50 à 59 ans	1975 à 1966		
F3	60 ans et +	1965 et avant	M3	60 ans et +	1965 et avant		

## 5. PARCOURS

Les parcours sont établis par les bénévoles du club sur le logiciel en ligne OPENRUNNER.

Ils sont validés par les bénévoles du club, les Maires des 13 communes traversées, les agents ONF et les différents gestionnaires de propriétés privées.

Ils sont balisés 72 heures avant, et débalisés en 24h ou 48h après la fin de la manifestation pour les zones techniques.

L'organisateur a le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité, et tous les participants devront s'y soumettre. Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

- **Pour toutes les épreuves cyclisme hors Gravel :**

Des bifurcations seront mises en place sur les parcours du dimanche à l'appréciation de la Direction de course pour permettre aux participants de franchir la ligne d'arrivée avant la nuit. Ces bifurcations, une fois mises en place pour la sécurité des participants, seront obligatoires et non négociables.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné doivent le signaler au poste PC course à Villegly en informant un membre de l'organisation (signaleurs, PC course, numéro d'urgence indiquée sur la plaque ou dossard). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

Il est strictement interdit aux participants de reconnaître les parcours, ceci dans le souci de respecter les propriétés privées et/ou l'environnement. Idem, il est interdit de refaire les parcours les jours suivants et de diffuser sur internet et les réseaux sociaux, les traces

GPS des parcours. Des accords de passage ont été conclus entre l'organisation et les propriétaires privés, exclusivement pour les 2 jours de l'évènement et pour le nombre d'inscriptions délivrées. Les randonneurs sont responsables des dommages qu'ils provoqueraient aux propriétés privées, en dehors des dates officielles de « CAP NORE 2025 ».

- **Pour les épreuves Gravel :**

Le parcours ne sera pas fléché et se fait uniquement en suivi d'itinéraire GPS. En acceptant le règlement, le participant s'engage à avoir en sa possession un moyen de suivre l'itinéraire GPS sur l'épreuve. Le parcours sera envoyé par mail quelques jours avant l'épreuve.

Des horaires de passage pourront être déterminés et limités à heure fixe et définie. Ces horaires seront précisés sur le site de l'épreuve. Passé l'heure limite, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve.

Le départ de la Gravel Rando n'est pas réservé uniquement aux vélos de type Gravel. Néanmoins, l'organisation attire l'attention sur le fait que le parcours sera élaboré de manière à largement privilégier les vélos de type Gravel.

- **Trail**

Les participants devront être entraînés, en bonnes conditions physiques et aptes à courir pendant plusieurs heures d'affilée sur des sentiers de montagne parfois escarpés, et dans des conditions qui peuvent être rendues difficiles par les conditions météorologiques.

- **Randonnée pédestre**

Une randonnée pédestre d'environ 14km sera proposée le samedi 15 et le dimanche 16 juin.

Les départs seront libres. Le parcours est fléché et il sera possible de le suivre en autonomie. Le dimanche sera proposé un départ groupé avec un encadrant diplômé du club ATAC.

- **Ravitaillement**

En dehors de l'épreuve Gravel, le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur le parcours, en plus des 6 stands de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation.

Les ravitaillements sont prévus uniquement pour les participants faisant les épreuves du jour. L'organisation se réserve le droit de retirer la plaque d'un participant prenant des ravitaillements en dehors de son parcours.

- **Ligne de départ**

La ligne de départ est matérialisée par une arche sur le site de l'évènement.

L'accès aux lignes de départ s'effectue par une porte unique. Pas de grille de départ.

Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas remboursé.

Les horaires officiels de départ pour l'ensemble des épreuves seront communiqués aux participants sur le site internet [www.capnore.com](http://www.capnore.com), par affichage et annonces micro sur le site départ/arrivée.

## 6. INSCRIPTIONS

### • Conditions

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de l'évènement : <https://vo-inscription.com/capnore2025>

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents (autorisation parentale pour les mineurs et présence des parents obligatoires).

Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières. Les participants déclarent accepter en toute connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT, du Gravel, du Trail et/ou de la randonnée pédestre et déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité. Certains itinéraires comportent des secteurs d'orientation où le balisage est réduit. En acceptant ces conditions d'inscription, les participants acceptent l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non-exhaustive).

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou équipements individuels dans la conjoncture de la course.

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité,
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du cyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives,
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé,
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve,
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...),
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours leur fait traverser,
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté.

La confirmation d'inscription s'effectue par email. L'inscription est considérée comme complète et définitive après validation par l'organisateur du ou des justificatifs fournis.

### • Documents à fournir

VTT et Gravel



Pour les licenciés :

- FFC ; leur licence FFC de l'année en cours,
- Licenciés d'une autre fédération ; la licence faisant apparaître de façon précise la mention « Cyclisme » ou « Cycloport »,

Pour les inscrits NON licenciés :

- L'attestation d'évaluation positive du module santé disponible le site de la FFC en créant votre espace (<https://licence.ffc.fr/>),
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve,

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

## Trail

Pour les licenciés :

- La licence *Athlé Compétition*, *Athlé Entreprise*, *Athlé Running* ou d'un *Pass' j'aime courir* délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Autre licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Pour les non licenciés :

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ;
- Conformément aux réglementations de la FFA, les certificats médicaux contenant la mention « trail en compétition » ne seront pas acceptés.

Pour les participants étrangers :

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics (I.A.A.F). Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

### • **Tarifs**

L'inscription sur place le jour de l'évènement est possible sous réserve de places disponibles et uniquement par voie digitale en utilisant le lien ci-dessus. Pour les épreuves

de cyclisme, seuls les licenciés à la Fédération Française de Cyclisme seront admis à s'inscrire sur place.

Une tarification avantageuse et progressive est mise en place durant les mois précédents l'évènement (voir tarifs ci-dessous).

Période d'inscription	Jusqu'au 20/01/25 à 23h59	Jusqu'au 11/05/25 à 23h59	Jusqu'au 13/06/25 à 11h59	Sur place (à partir du 13/06/25 à 12h00)
Déval'Nore	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €
VTT 80 Km	33,00 €	35,00 €	38,00 €	45,00 €
VTT 60 Km				
VTT 40 Km	25,00 €	28,00 €	30,00 €	35,00 €
VTT 30 Km				
VTT 20 Km	15,00 €	18,00 €	20,00 €	25,00 €
Gravel'Nore Chrono	25,00 €	28,00 €	30,00 €	35,00 €
Gravel'Nore Rando	20,00 €	23,00 €	25,00 €	30,00 €
Trail 24 km	20,00 €			
Trail 13 Km	10,00 €			
Randonnée pédestre	5,00 €			
Repas (samedi soir)	15,00 €			
Assurance non-licenciés	3,00 €			

L'inscription comprend à l'évènement comprend :

- ✓ La plaque de cadre (avec puce de chronométrage ou non) à fixer sur le guidon,
- ✓ Le cadeau souvenir,
- ✓ La participation au MTB'Tour Cycletyres, Gravel'Tour Cannondale et le classement général associé pour les formules concernées,
- ✓ Les ravitaillements,
- ✓ L'assistance médical sur l'épreuve,
- ✓ Sécurisation et balisage du parcours (hors tracé Gravel),
- ✓ Un classement individuel d'après-course pour les épreuves Gravel Chrono et Trail

- **Retrait des plaques et dossards**

Le retrait des plaques pour les épreuves de cyclisme (VTT - Gravel) et randonnée pédestre aura lieu à VILLEGLY (11600), dans le parc du château :

- Le vendredi 13 juin de 14h00 à 19h00 au magasin Décathlon Carcassonne
- Le samedi 14 juin 2025 de 08h00 à 18h00 ;

- Le dimanche 15 juin 2025 de 06h00 à 09h30.

Pour les épreuves de Trail, le retrait des dossards seront possibles :

- Le vendredi 13 juin de 14h00 à 19h00 au magasin Décathlon Carcassonne
- Le samedi 14 juin de 08h00 à 10h30 au Lac de Pradelles-Cabardès

Lors du retrait du dossard, les documents suivants peuvent vous être demandés selon l'état d'avancement de votre dossier d'inscription :

- Pièce d'identité,
- Licence sportive faisant apparaître la mention « certificat médical »,
- Certificat médical.
- Un moyen de paiement en cas de problème lors de l'inscription en ligne.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

## 7. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au CAP NORE. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident :

Pour les non licenciés

- FFC : Toutes les personnes non licenciés FFC devront s'acquitter de 3€ supplémentaires lors de leur inscription. Ce montant sera destiné à une assurance complémentaire, contractée par l'ATAC auprès de l'assureur officiel FFC pour l'année en cours, pour tous les participants non licenciés FFC. L'indemnisation, en fonction des dommages, pourra alors intervenir dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve 2025.
- FFA : il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. L'assurance optionnelle pour les non licenciés n'est pas obligatoire mais vivement conseillée

Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## 8. CLASSEMENT ET REMISE DE PRIX

Aucun classement ne sera établi pour les épreuves randonnées. Cependant, les temps indicatifs par ordre alphabétique seront affichés et diffusés sur le site internet [www.capnore.com](http://www.capnore.com)

- **Gravel Chrono**

Les 3 premiers du classement scratch homme et femme seront récompensés à la suite de l'épreuve lors de la remise des prix. Les deux maillots de leader seront remis à la fin de celle-ci, selon le classement général de l'ensemble des épreuves : Maillot Leader Homme et Maillot Leader Femme.

Plus d'informations : <https://cycling-challenge.fr/gravel-tour-cannondale/>.

- **Trail**

Les 3 premiers scratch hommes et femmes seront récompensés lors de la remise de prix.

## 9. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve GRAVEL ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée. Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres s'engage à régler le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

## 10. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée des épreuves. En cas d'omission de cette obligation, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier le participant et de l'empêcher de prendre le départ. Si un participant décide de prendre le départ sans l'équipement mentionné ci-dessous, l'organisateur ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable concernant les incidents éventuels qui pourraient en découler.

Aucun matériel spécifique « enduro » n'est obligatoire pour participer à l'épreuve Déval'Nore. Néanmoins, le port d'une dorsale, de genouillères et coudières peut être conseillé.

- **Dossards et plaques de guidon**

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque participant devra être muni d'une plaque de guidon ou d'un dossard, obligatoire pendant l'épreuve.

Ces équipements sont offerts et fournis par l'organisateur.

Les plaques de guidon sont nominatives et non transmissibles. Tout contrevenant se verra refuser le départ ou exclure de l'épreuve.

Les participants aux différentes randonnées devront porter obligatoirement de façon très visible, les autocollants et les plaques portant le sigle de la société sponsorisant l'épreuve.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés, entraînera le refus du départ

- **Trail**

Pour les épreuves de Trail, le matériel suivant est obligatoire pour prendre le départ de la course :

- 500 ml d'eau (ainsi qu'un contenant pour les ravitaillements),
- Un téléphone portable chargé,
- L'organisation se réserve le droit de rajouter du matériel obligatoire spécifique selon les conditions météorologiques.

Les bâtons sont autorisés sur l'intégralité du parcours. Si le coureur part avec des bâtons il devra les conserver avec lui sur l'intégralité du parcours.

L'organisation recommande également les équipements suivants :

- Une veste imperméable (pouvant être rendue obligatoire en cas de mauvais temps),
- Des gants et un bonnet en cas de temps froid.

- **Vélos à assistance Electrique**

Les Vélos à Assistance Électrique sont autorisés, sauf sur l'épreuve Gravel Chrono. La Fédération Française de Cyclisme rappelle que le Vélo à Assistance Électrique est considéré comme un vélo si les trois conditions suivantes sont respectées :

- La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper dès l'arrêt du pédalage (c'est donc une « assistance » au pédalage) ;
- L'assistance doit se couper à 25 km/h, le vélo pouvant rouler plus vite sans assistance ;

- La puissance nominale du moteur doit être de 250 watts maximum. Il est admis que les vélos à assistance électrique sont équipés majoritairement de batteries délivrant 720Wh.

Il est strictement interdit de rouler avec une batterie dans le dos. L'utilisation d'une deuxième batterie est autorisée, l'organisation mettra en place un service de consigne gratuit sur les deux plus grands parcours.

Pour pouvoir utiliser ce service de consigne, le participant devra respecter les dates et horaires mentionnés ci-dessous :

Dépose des batteries :

- Lieu : Tente « consigne batteries » à proximité du retrait dossard;
- Date et heure : samedi 14 juin de 08h00 à 16h30.

Récupération des batteries pendant l'épreuve :

- Lieu : ravitaillement n°3 de Castans uniquement, sur les parcours du 60 et du 80 km.
- Date et heure : dimanche 15 juin durant toute la durée de mise en place du ravitaillement.

Récupération des batteries à l'issue de l'épreuve :

- Lieu : Tente « consigne batteries » à proximité du retrait dossard ;
- Date et heure : à partir de 17h00. L'organisation attire l'attention du participant sur le fait que toute batterie non récupérée le dimanche soir à 19h00 sera considérée comme perdue. Aucune batterie ne sera envoyée par la poste.

## 11. REPARATIONS ET AIDE EXTERIEURE

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

Telle que la réglementation le prévoit (art 4.2.048, Règlement UCI du Sport Cycliste), il est de la responsabilité du coureur ou de son équipe (MTB UCI ou nationale) de déposer le matériel dans la zone d'assistance technique. Les zones d'assistance technique sont les mêmes que les zones de ravitaillement. Il n'y a donc pas lieu pour les organisateurs de prévoir autre chose qu'actuellement. Le nombre de zones est fixé à 7 (6 ravitaillements sur les parcours, ainsi que la zone départ/arrivée).

Sur le circuit, des VAE officiels seront présents sur le parcours :

- Deux VAE ouvreurs ;
- Deux VAE balais.

Sur le circuit, seules les voitures officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle ou dont le véhicule est identifié par un sticker.

Elles seront limitées par course et identifiables par des autocollants ATAC Organisation ou LVO Organisation :

- Une voiture commissaire,
- Une voiture presse
- Une voiture médecin,
- Les véhicules 4x4 des pompiers.

## 12. SECOURS ET SECURITE

Les secours sont assurés par les pompiers de l'Aude ou l'Unité Mobile de Premiers Secours Aude - UMPS11.

Des pompiers professionnels et le personnel du GRIMP sont sur le site les 2 jours de l'organisation :

- 1 chef de groupe gère les secours à partir d'une salle au niveau du village de l'événement,
- 1 médecin est également présent sur l'événement et un PMA est disponible sur le village de l'événement.

Le coureur s'engage à accepter les décisions prises par la direction de course ou les équipes médicales.

Il appartient à chaque coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En appelant le PC course (le n° de tél. sera communiqué et inscrit sur chaque dossard),
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

La sécurité du site de départ/arrivée est assurée par les bénévoles de l'ATAC, en liaison avec la gendarmerie et plus particulièrement la brigade de Conques sur Orbiel.

Les participants devront respecter le code de la route sur les différents parcours. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

## 13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant chaque année, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement (ne pas jeter ses papiers, mégots ...par terre) et se garder de ne pas allumer de feu dans une région propice aux incendies. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant observé en train de jeter ses déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

Chaque année un dossier est déposé à la préfecture de l'Aude, sur les espaces NATURA 2000 qui sont traversés. Ce dossier est étudié chaque année par la DDTM. Les randonneurs sont sensibilisés au départ, sur le parcours et à l'arrivée (documents, affichages, etc.)

2 x Parkings (terrains communaux, non inondables et accessible par les secours) sont gérés par les employés communaux de la commune de Villegly et les bénévoles de l'ATAC.

Des poubelles sont installées sur les parkings, aucune pollution du terrain n'est tolérée.

Le recyclage des déchets est en place sur les ravitaillements.

## 14. DOPAGE

L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (Code de la santé publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation NATIONALE (Label Rando d'Or) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir, sont applicables dans le cadre du « CAP NORE 2025 ».

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées.

## 15. EXCLUSION

Chaque concurrent s'engage à respecter les points suivants, sous peine de d'exclusion :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- N'emprunter que les chemins balisés sans sortir des traces,
- Ne pas prendre les coupes des sentiers,
- Ne rien jeter sur les sentiers,
- Apporter assistance à tout coureur en situation de défaillance,
- Suivre les consignes de l'organisation, des signaleurs et des bénévoles,
- Conserver le matériel obligatoire sur toute la durée du parcours.
- Respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires mises en place sur l'événement

L'organisation se réserve également le droit d'exclure les participants pour les motifs suivants :

- Absence de visibilité de la plaque de guidon ou du dossard,
- Don ou échange de la plaque de guidon ou du dossard,
- Comportement à risque sur les parcours et sur le site de l'évènement,
- Absence sur un contrôle de passage,



- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect de la totalité du parcours,
- Absence du matériel obligatoire.

## 16. ASSURANCE ANNULATION

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING, qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de service). Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course
- Est valable jusqu'à 72 h après l'événement
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet
- Est Valable dans le monde entier.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que le module BETICKETING est le seul biais de remboursement pour les épreuves de Cap Nore. Aucun remboursement ne sera possible pour les participants n'ayant pas souscrit à cette assurance annulation.

L'annulation ou le report de l'épreuve de la course liée au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance. Plus d'information : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

## 17. ANNULATION & CAS DE FORCE MAJEURE

- **Modification des parcours, annulation de l'évènement le jour J, annulation pour cas de force majeure**

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou d'arrêter l'épreuve en cours.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement, même partiel.

Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur dans les cas d'annulation mentionnés ci-dessus.

- **Annulation de l'évènement lié au Covid-19**

En cas d'interdiction d'organisation liée au Covid-19, si l'évènement ne peut avoir lieu en 2024 (impossibilité de report à une date ultérieure en 2024), l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) jusqu'au 14 mai 2024 inclus, soit 30 jours avant l'évènement. Passé cette date, l'organisateur s'engage à rembourser 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) ou à reporter

vosre inscription à l'édition 2025.

- **Annulation de l'évènement du fait de l'organisateur**

En cas d'annulation de l'évènement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants jusqu'à un mois avant l'évènement. Passé ce délai, les participants seront remboursés à hauteur de 70% par l'organisation. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (équipements...), les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants

## 18. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation au « CAP NORE », chaque participant autorise expressément l'ATAC (club organisateur) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du « CAP NORE » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions INTERNATIONALES actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 19. PROTECTION DE DONNEES PERSONNELLES

A l'occasion de votre inscription à la manifestation CAP NORE , l'organisateur récolte des données personnelles à des fins de gestion des inscriptions.

Les données récoltées sont les suivantes : nom, prénom, nationalité, date de naissance, sexe, téléphone, adresse email, adresse postale, nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence. Cette récolte de données se justifie par la nécessité d'identifier individuellement chaque participant et de pouvoir le contacter par quelque moyen que ce soit afin de lui transmettre toute information utile à sa venue sur l'évènement ou nécessaire à sa sécurité ; également par la nécessité d'identifier une personne joignable en cas de problème.

Seuls les membres habilités ont accès à ces données : il s'agit des membres du Comité d'Organisation du Trail Nore ainsi que tout prestataire qui, par sa compétence et / ou sa prestation, est nécessaire à l'organisation du Trail.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos Données Personnelles, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations partenaires de l'évènement. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse à l'adresse suivante : ATAC Le Prieuré - 23 Rue du Paro - 11600 ARAGON.